ARTEA

Société anonyme

55, avenue Marceau

75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Yuma Audit

5, rue Catulle Mendes

75017 Paris

S.A.S. au capital de 1 000 € 798 824 074 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ARTEA

Société anonyme

55, avenue Marceau

75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale de la société ARTEA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARTEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Attestation portant sur le ratio financier calculé dans le cadre de l'emprunt obligataire souscrit par la société Foncière Environnementale Sainte Victoire, filiale à 100% de la société ARTEA.
- Examen limité des états comptables de la société Arteparc Hauts-De-France relatifs à la période du 1^{er} janvier
 2020 au 30 juin 2020.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation et des créances rattachées

Risques identifiés

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 91 323 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou d'apport, et dépréciés le cas échéant sur la base de la valeur d'utilité représentant ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction au cas par cas sur la base des valeurs d'expertise des immeubles détenus par les filiales telles que déterminées par un expert immobilier indépendant, ou sur la base des perspectives de résultats futurs pour les filiales opérant sur un autre secteur d'activité, tel que le secteur de la promotion immobilière ou par référence aux capitaux propres de la filiale.

L'estimation de la valeur d'utilité des titres requiert donc l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon les cas à la capitalisation des loyers actualisés des immeubles de placement sur la base des évaluations menées par un expert indépendant, ou aux perspectives de résultats futurs des filiales.

Ainsi, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des hypothèses retenues par l'expert dans la valorisation des immeubles de placement ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation des autres titres, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre aux risques identifiés

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées.

Concernant les plus-values latentes sur les actifs détenus par ces participations, nous avons examiné la concordance entre la juste valeur des actifs sous-jacents retenue, et celle issue des rapports d'expertise. Nos procédures sur la juste valeur des actifs sous-jacents ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'évaluation des actifs immobiliers et incorporels mis en place par la direction ;
- Evaluer la compétence des évaluateurs externes y compris leur qualification, leur expérience ainsi que leur indépendance
- Analyser les hypothèses clés telles que les taux de rendements, les valeurs locatives estimées en les confrontant à notre compréhension du marché immobilier des différents pays, notamment sur la base de données externes, d'études de marché publiées et d'informations spécifiques à chaque actif retenu dans notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Dans les cas où la quote-part des capitaux propres ne couvre pas la valeur comptable des titres :

1/ Pour les filiales détenant un ou plusieurs immeubles

- Examiner les expertises immobilières des immeubles de placement détenus par les filiales testées ;
- S'assurer, avec nos spécialistes en valorisation immobilière, de la cohérence des variations des valeurs d'immeubles avec les informations disponibles sur les immeubles testés et le marché immobilier.

2/ Pour les filiales opérant sur d'autres secteurs d'activité :

- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques;
- Examiner l'impact de la prise en compte d'hypothèses moins favorables dans la détermination des perspectives de résultats futurs pour s'assurer de l'absence de provision à constater même en cas d'hypothèses dégradées.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

 Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En

conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARTEA par l'assemblée générale du 13 juin 2014 pour le cabinet Yuma Audit et l'assemblée générale du 10 septembre 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Yuma Audit était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies

peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que cellesci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mai 2021

Les commissaires aux comptes

Yuma Audit Deloitte & Associés

Laurent HALFON

Thierry BILLAC

ARTEA

Numéro SIRET: 38409836400100

55 AVENUE MARCEAU 75116 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2020 au 31/12/2020

Bilan

				Pre	senté en Euros
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	20 454	20 454			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 668	2 668			
Autres immobilisations corporelles	337 003	258 105	78 898	102 854	- 23 956
Immobilisations en cours				4 069	- 4 069
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	55 804 002		55 804 002	56 104 706	- 300 704
Créances rattachées à des participations	35 519 146		35 519 146	27 329 201	8 189 945
Autres titres immobilisés	23 976		23 976	20 230	3 746
Prêts	142 044		142 041	142 F00	242
Autres immobilisations financières	143 841		143 841	143 599	242
TOTAL (I)	91 851 090	281 227	91 569 863	83 704 659	7 865 204
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	47 000		47 000		47 000
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				1 313	- 1 313
Clients et comptes rattachés	8 993 069		8 993 069	7 805 940	1 187 129
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	6 187		6 187		6 187
. Personnel	2 000		2 000	2 000	00.074
. Organismes sociaux	26 370		26 370	99	26 271
. Etat, impôts sur les bénéfices	E04 969		E04 962	1 671 081	-1 671 081
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Autres	594 862 2 158 345	19 317	594 862 2 139 028	286 117 3 693 911	308 745 -1 554 883
Capital souscrit et appelé, non versé	2 100 040	19317	Z 103 UZO	3 033 311	- 1 JJ 4 003
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	515	399 485
Disponibilités	633 315		633 315	1 351 587	- 718 272
Instruments financiers à terme et jetons détenus	000 010		000 010	1 331 307	- 110 212
Charges constatées d'avance	9 536		9 536	19 901	- 10 365
TOTAL (II)	12 870 683	19 317	12 851 366	14 832 463	-1 981 097
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	498 414	10011	498 414	666 237	- 167 823
Primes de remboursement des obligations (IV)	490 414		490 414	000 237	- 10/ 023
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	105 220 186	300 544	104 919 643	99 203 360	5 716 283
TOTAL ACTIF (U a V)	100 220 100	300 544	104 313 043	33 203 300	5 / 10 203

Bilan (suite)

				Présenté en Euros
PASSIF		Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 29 813 712)		29 813 712	29 813 712	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 985 175	9 985 175	
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale		300 962	247 258	53 704
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		1 451 501	1 451 501	
Report à nouveau		3 426 238	2 405 875	1 020 363
Résultat de l'exercice		1 590 451	1 074 067	516 384
Subventions d'investissement		1 000 101		0.000
Provisions réglementées				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
resultat de l'exercice precedent à affecter	TOTAL (I)	46 568 039	44 977 588	1 590 451
Produits des émissions de titres participatifs	TOTAL (I)	40 000 000	44 011 000	1 000 401
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles		25 000 000	25 000 000	
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts		632 055	872 379	- 240 324
. Découverts, concours bancaires		1 817	1 895	- 78
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers		394 218	387 751	6 467
. Associés		26 809 678	23 325 617	3 484 061
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 513 164	1 742 305	770 859
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel		42 149	38 611	3 538
. Organismes sociaux		162 180	177 460	- 15 280
. Etat, impôts sur les bénéfices		1 042 788		1 042 788
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		1 653 309	1 548 887	104 422
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés		31 247	42 866	- 11 619
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		38 999	1 088 000	-1 049 001
Autres dettes		30 000		30 000
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
	TOTAL (IV)	58 351 604	54 225 772	4 125 832
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)				

Compte de résultat

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services	7 539 549	266 715	7 806 264	6 782 539	1 023 725	15,09
Chiffres d'affaires Nets	7 539 549	266 715	7 806 264	6 782 539	1 023 725	15,09
Ommes d'analies Nets	7 333 343	200 7 13	7 000 204	0 702 333	1 023 723	10,00
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de cl Autres produits	narges		6 439 102	607 838 51	- 601 399 51	-98,94 100,00
·	daa waaduita di	lovalaitation (I)	7 812 806	-	-	
	des produits d'	exploitation (i)	7 812 806	7 390 428	422 378	5,72
Achats de marchandises (y compris droits Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres ap Variation de stock (matières premières et a	orovisionnement	s				
Autres achats et charges externes			3 766 178	3 135 198	630 980	20,13
Impôts, taxes et versements assimilés			121 710	128 051	- 6 341	-4,95
Salaires et traitements			981 356 412 666	1 059 626 408 657	- 78 270 4 009	-7,39 0,98
Charges sociales Dotations aux amortissements sur immobil	sations		216 074	330 856	- 114 782	-34,69
Dotations aux provisions sur immobilisation			210071	000 000	111702	0.,00
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et ch	arges					
Autres charges			96 872	84 463	12 409	14,69
	des charges d'e		5 594 856	5 146 850	448 006	8,70
	JLTAT EXPLO	ITATION (I-II)	2 217 949	2 243 578	- 25 629	-1,14
Quotes-parts de résultat sur opérations fait Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	es en commun					
Produits financiers de participations			1 554 875	618 594	936 281	151,36
Produits des autres valeurs mobilières et c	réances		337 044			
	Autres intérêts et produits assimilés			174 996	162 048	92,60
Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			120		120	N/S
Total des produits financiers (V)			1 892 039	793 590	1 098 449	138,42
Dotations financières aux amortissements et provisions				120	- 120	-100
Intérêts et charges assimilées			1 991 180	2 426 165	- 434 985	-17,93
	Différences négatives de change			45.044	44.007	00.50
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			15 844	- 14 827	-93,58
	al des charges f		1 992 197	2 442 129	- 449 932	-18,42
	SULTAT FINA	ì	-100 158	-1 648 539	1 548 381	93,92
RESULTAT COURANT AV	ANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	2 117 791	595 039	1 522 752	255,91

Compte de résultat (suite)

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital	-25 000 693	35 333	- 60 333 693	170,76 N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	-24 307	35 333	- 59 640	168,79
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	42 515	8 890	- 8 848 515	-99,53 N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	557	8 890	- 8 333	-93,73
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-24 863	26 443	- 51 306	194,02
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	502 477	-452 585	955 062	211,02
Total des Produits (I+III+V+VII)	9 680 538	8 219 351	1 461 187	17,78
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	8 090 087	7 145 284	944 803	13,22
RESULTAT NET	1 590 451	1 074 067	516 384	48,08
Dont Crédit-bail mobilier	14 048	3 921	10 127	258,28
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 104 919 642,86 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 590 451,12 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes découlant de l'application du règlement ANC 2016-07 :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissement de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- " Logiciels: 1 an
- " Matériel et outillage : 4 à 5 ans
- " Matériel de transport : 5 ans
- " Agencements : 3 à 5 ans
- " Matériel de bureau et mobilier : 1 à 10 ans

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les immobilisations financières sont constituées :

- des titres de participations détenus pour la plupart dans des sociétés immobilières comptabilisés à leur coût d'acquisition ou d'apport. Les caractéristiques de ces sociétés sont mentionnées dans le tableau des filiales et participations.
- de créances rattachées aux participations correspondant à des comptes courants.

La valeur d'utilité de ces actifs est évaluée au cas par cas notamment par référence à la valeur d'expertise des immeubles détenus ou commercialisés par les filiales ainsi que les perspectives de résultats futurs, ou par référence aux capitaux propres de la filiale. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

- Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur recouvrable estimée à la clôture est inférieure à la valeur nominale.

- Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées pour leur valeur nominale.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques existant à la date de clôture des comptes.
- Les sommes comptabilisées en provision pour risques constituent la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations de la société.
- Les financements bancaires sont majoritairement constitués d'emprunts amortissables à taux variable assortis d'un cautionnement hypothécaire constituant un engagement hors bilan.
- -Le chiffre d'affaires est constitué des conventions de gestion et de refacturation de frais aux filiales.
- -Le résultat exceptionnel comprend les éléments dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société, et qui ne sont pas supposés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

Comptes consolidés du Groupe :

La société ARTEA fait partie d'un groupe consolidé dont elle est la société mère.

<u>Intégration fiscale :</u>

La société ARTEA a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec effet au 1er janvier 2014.

Au 31 décembre 2020, le groupe fiscal est composé de la société ARTEA et de dix de ses filiales.

La charge d'intégration fiscale comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2020 s'élève à 5 932 euros.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les conséquences de la crise sanitaire dépendent fortement de la durée des mesures de lutte contre la pandémie et ont été différentes selon l'activité des filiales d'ARTEA.

- Les activités de services type co-working et hôtellerie ont été à l'arrêt pour leurs prestations ponctuelles : location de salle de réunion, de chambre, événementiel... L'activité a commencé à reprendre progressivement dès le mois de juin avant de se ralentir à nouveaux avec le second confinement du mois de novembre.
- La foncière a été impactée marginalement par les annonces concernant le paiement des loyers par les entreprises en difficulté. A ce jour, le taux d'impayé reste marginal et des accords ont été mis en place avec un petit nombre de locataires afin de leur permettre de mensualiser temporairement leurs loyers,
- L'énergie n'est pas impactée et a connu une croissance du chiffre d'affaires,
- Les opérations de promotion ont été retardées en raison de l'arrêt des chantiers ce qui va représenter un report de chiffre d'affaires sans pour autant impacter la marge. La situation sanitaire constitue une cause légitime de retard de chantier.

EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

Création de l'Immobilière Durable avec la Banque des Territoires

La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) et le groupe ARTEA ont signé le 14 janvier 2021 un protocole d'accord en vue de créer un nouvel acteur dans l'immobilier durable, renforçant ainsi leur partenariat historique dans ce secteur en pleine évolution. Dotée d'un patrimoine initial d'immobilier tertiaire d'une valeur de 100 M€, la foncière L'Immobilière Durable, dont le capital se répartit à 60 % pour ARTEA et 40 % pour la Banque des Territoires, devrait investir plus de 250 M€ dans les deux ans à venir.

Cette foncière prévoit de réaliser des investissements immobiliers tertiaires à haute performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), sur l'ensemble du territoire national. La recherche permanente d'une qualification environnementale sur l'ensemble des réalisations (label et certification), la présence de centrales solaires permettant depuis 2016 l'autoconsommation (autorisation réglementaire) et le développement de services aux usagers contribueront à la qualité de ce patrimoine.

Des actifs représentant environ 75 000 m² de bureaux dans différentes métropoles régionales ont d'ores et déjà été identifiés pour être développés au cours des deux prochaines années. Cette nouvelle foncière pourrait ainsi rapidement être amenée à détenir un patrimoine supérieur à 350 M€.

Reconversion de « l'ex-couvent de Sant'Orsola », lieu emblématique et classé de la ville de Florence (Italie) Dans le cadre d'une consultation de la Ville Métropolitaine de Florence, le Groupe ARTEA a été retenu pour réhabiliter le site de Sant'Orsola avec la signature d'un contrat de concession lui octroyant la jouissance du site pendant 50 ans.

Le complexe de Sant'Orsola est un ancien couvent du XIVème siècle construit autour de 3 grandes cours, d'une surface totale d'environ 17 000 m2. Il est situé en plein cœur de Florence, Sant'Orsola se trouve à proximité du Mercato Centrale di Firenze, de la Gare principale Santa-Maria-Novella, de la Place du Duomo, de la Basilique San Lorenzo et des Chapelles des Médicis.

Aussi, ce projet vise à contribuer à la dynamique du quartier de San Lorenzo et de la ville tout entière, en créant un nouveau pôle de rencontres et d'activités cher au cœur des florentins. Dans sa nouvelle configuration, ce lieu sera pensé comme un nouveau cœur de la ville, ouvert à tous : florentins, visiteurs, femmes et hommes d'affaire, et toute personne aimant la culture et les arts, désireuse de vivre une expérience unique.

Grâce à ce nouveau projet, et dans la continuité de la réhabilitation en cours du bâtiment de Post à Luxembourg et de l'Usine Elévatoire à Lille, ARTEA confirme son savoir-faire et son expertise dans la maitrise de projets complexes et ambitieux visant la revalorisation de bâtiments historiques en cœur de ville.

Succès d'une émission Euro PP d'un montant de 15,6 M€

Cette émission obligataire a été réalisée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels européens. Les obligations sont émises avec un taux d'intérêt annuel de 5%, et seront remboursées au pair le 16 mars 2026. Elles sont cotées sur Euronext Access sous le code ISIN FR0014002D70.

Le produit de l'émission va permettre à ARTEA de poursuivre le développement de son patrimoine immobilier écoperformant et d'optimiser la structure de financement Corporate du Groupe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 91 851 090 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 454			20 454
Immobilisations corporelles	319 446	24 294	4 069	339 671
Immobilisations financières	83 597 855	42 310 379	34 417 269	91 490 965
TOTAL	83 937 755	42 334 673	34 421 338	91 851 090

Amortissements et provisions d'actif = 281 227 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 454			20 454
Immobilisations corporelles	212 522	48 251		260 773
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	120		120	
TOTAL	233 096	48 251	120	281 227

Etat des créances = 47 453 355 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	35 662 987		35 662 987
Actif circulant & charges d'avance	11 790 368	11 790 368	
TOTAL	47 453 355	11 790 368	35 662 987

Provisions pour dépréciation = 19 317 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	19 317				19 317
Comptes financiers					
TOTAL	19 317				19 317

Produits à recevoir par postes du bilan = 8 544 962 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	8 541 910
Autres créances	3 052
Disponibilités	
TOTAL	8 544 962

Charges constatées d'avance = 9 536 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir = 498 414 E

Charges à répartir	Valeur nette	Taux
Charges différées		%
Frais d'acquisition des immob.		%
Frais d'émission des emprunts	498 414	20 %
Charges à étaler		%
TOTAL	498 414	

Les charges à répartir concernent les frais d'émission d'emprunts obligataires et se décomposent de la manière suivante :

• Emprunt ARTEA émis le 21/12/2018 :

Le total des frais d'émission d'emprunt ARTEA s'élève à 248 600 € et a été enregistré en transferts de charges sur l'exercice 2018, pour être comptabilisés à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

L'amortissement 2020 s'élève à 49 720 €.

• Emprunt ARTEA émis le 21/02/2019 :

Le total des frais d'émission d'emprunt ARTEA s'élève à 590 519 € et a été enregistré en transferts de charges sur l'exercice 2019, pour être comptabilisés à l'actif et amortis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans.

L'amortissement 2020 s'élève à 118 104 €.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 29 813 712 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 968 952	6,00	29 813 712
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 968 952	6,00	29 813 712

Capitaux propres = 46 568 039 €

Capitaux propres à l'ouverture	44 977 588
Augmentation de capital	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0
Résultat 2020	1 590 451
Capitaux propres à la fin de l'exercice	46 568 039

Etat des dettes = 58 351 604 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire	25 000 000	0	25 000 000	
Etablissements de crédit	633 872	498 872	135 000	
Dettes financières diverses	27 203 896	27 203 896		
Fournisseurs	2 513 164	2 513 164		
Dettes fiscales & sociales	2 931 672	2 931 672		
Dettes sur immobilisations	38 999	38 999		
Autres dettes	30 000	30 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	58 351 604	33 216 604	25 135 000	

La société ARTEA a procédé :

• à l'émission d'un emprunt obligataire en date du 21 décembre 2018, dont les modalités sont les suivantes :

- Montant nominal : 6 810 000 € (valeur nominale unitaire de 1 000 €)

- Taux d'intérêt : 5,25% l'an - Durée de l'emprunt : 5 ans

- Remboursement final le 21 décembre 2023.

Cet emprunt obligataire fait l'objet d'un covenant annuel pouvant entraîner son remboursement anticipé. Ce covenant est respecté au 31 décembre 2020.

- à l'émission d'un emprunt obligataire en date du 21 février 2019, dont les modalités sont les suivantes :
- Montant nominal : 18 190 000 € (valeur nominale unitaire de 1 000 €)

Taux d'intérêt : 5,25% l'anDurée de l'emprunt : 5 ans

- Remboursement final le 21 décembre 2023.

Cet emprunt obligataire fait l'objet d'un covenant annuel pouvant entraîner son remboursement anticipé. Ce covenant est respecté au 31 décembre 2020.

Les échéances d'emprunts ayant fait l'objet d'un report suite à la crise du Covid-19 s'élèvent à 245 000 € et se répartissent de la manière suivante :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	245 000	200 000	45 000	
TOTAL	245 000	200 000	45 000	

Les dettes financières diverses sont constituées des avances en comptes courants accordées par les autres sociétés du groupe.

Charges à payer par postes du bilan = 435 217 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	8 855
Emp.& dettes financières div.	39 555
Fournisseurs	298 916
Dettes fiscales & sociales	87 892
Autres dettes	
TOTAL	435 217

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 502 477 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	2 217 949	625 963	1 591 986
Résultat financier	-100 158	-122 468	22 310
Résultat exceptionnel	-24 863	-6 950	-17 913
Charge d'intégration fiscale		5 932	- 5 932
TOTAL	2 092 928	502 477	1 590 451

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	117 567
- TOTAL	117 567

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	8
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	10

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées et constituent un engagement hors bilan.

Au 31 décembre 2020, les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 119 680 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul des IFC sont : Taux de progression des salaires : 3% constant

Taux d'actualisation : 1,35%
Taux de charges sociales : 44,20%
Age départ retraite : 65 ans

Engagements donnés = 76 433 021 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	76 433 021
TOTAL	76 433 021

Dettes garanties par des sûretés réelles

Cautionnement solidaire d'ARTEA au profit d'ARTESOL AIX 1 d'un montant de 1 070 000 euros en principal du prêt sur 15 ans consenti le 10/06/09 par la BNP PARIBAS.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 3 200 000 euros par la filiale SCI ARTEA AIX 3. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 473 919 euros.

Emprunts souscrits auprès de la banque PALATINE par la filiale SAS FESV pour :

- 2 210 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 2 210 000 euros,
- 1 121 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 121 000 euros,
- 400 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 400 000 euros.
- 462 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 462 000 euros.

Crédit-bail immobilier souscrit auprès de la BANQUE POSTALE d'un montant de 5 127 000 euros par la SNC ARTEA AIX 11. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 1 016 240 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 10 000 000 euros par la filiale ARTEA AIX 11. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 10 000 000 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 11 000 000 euros par la filiale SCI CAMPUS ARTEPARC. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 11 000 000 euros.

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE d'un montant de 3 000 000 euros par la filiale SARL FEHF. Cet emprunt fait l'objet d'une caution solidaire d'ARTEA à hauteur de 3 000 000 euros.

Emprunts souscrits auprès de la banque TRIODOS par la filiale ARTESOL HYDRO V pour :

- 1 407 651 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 407 651 euros,
- 450 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 450 000 euros,
- 1807 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1807 000 euros,
- 246 727 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 246 727 euros,
- 929 655 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 929 655 euros,

Emprunt souscrit auprès de la banque BANQUE POPULAIRE par la filiale ARTEA ENVIRONNEMENT pour :

- 1 945 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 1 945 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE par la filiale LE VESINET PARC pour :

- 1 450 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 870 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque CREDIT MUTUEL par la filiale L'ESCALET pour :

- 2 420 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 2 420 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE par la filiale AIX ARBOIS 2014 pour :

- 4 530 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 4 530 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE par la filiale FEHF pour :

- 6 700 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 6 700 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque CREDIT AGRICOLE par la filiale ARTEPARC CAMPUS SOPHIA pour :

- 2 000 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 2 000 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque PALATINE par la filiale ARTEA DURANNE 2015 pour :

- 3 450 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 3 450 000 euros

Emprunts souscrits auprès de la banque CREDIT AGRICOLE par la filiale ARTEA DURANNE 2015 pour :

- 5 200 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 5 200 000 euros
- 3 000 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 3 000 000 euros
- 3 914 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 3 914 000 euros

Emprunt souscrit auprès de la banque BNP PARIBAS par la filiale ARTEA SERVICES pour :

- 540 000 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 540 000 euros

Baux souscrits auprès de la société ARTEPARC HAUTS DE FRANCE par la filiale ARTEA SERVICES pour :

- 433 267 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 433 267 euros
- 389 228 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 389 228 euros

GAPD consentis par le CREDIT AGRICOLE au titre de la garantie de rendement apportée par la société DREAMVIEW suite à la cession de l'immeuble situé à Nanterre.

- 5 447 334 euros : caution solidaire d'ARTEA pour la somme de 5 447 334 euros

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 8 544 962 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures a etablir(418100)	8 541 910
TOTAL	8 541 910

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(448700)	3 052
TOTAL	3 052

Charges constatées d'avance = 9 536 E

Charges constatées d'avance	Montant
Cca(486000)	9 536
TOTAL	9 536

Charges à payer = 435 217 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus/emprunt(168840) Interets courus à payer(518100)	
TOTAL	8 855

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets courus s/obligations oceane(168870)	39 555
TOTAL	39 555

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant		
Fourn. factures non parvenues(408100)	298 916		
TOTAL	298 916		

Dettes fiscales et sociales	Montant	
Pers conges payes(428200)	42 149	
Org. soc. conges a payer(438200)	18 566	
Opca formation continue (438300)	5 657	
Opca taxe apprentissage (438500)	5 819	
Etat autres charges a payer(448600)	15 701	
TOTAL	87 892	

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote- part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignement	s détaillés d	concernant l	es filiales	& participation	ns			•		
- Filiales (plus de 50%	6 du capital e	détenu)								
SCI ARTEA AIX 5	1 000	1 672 313	100	1 000	1 000			257 914	114 010	
SCI CAMPUS ARTEPARC	1 000		100	11 513	11 513	1 834 668		1 218 845	31 490	
SARL AIX ARBOIS 2014	1 000	289 007	100	1 000	1 000	809 423		423 596	57 655	
SAS FESV	4 639	13 204 932	100	7 989 738	7 989 738			1 420 780	13 887	
SNC ARTECOM	1 000	4 992	99,90	7 592	7 592	173 690		375 219	-304 118	
SAS ARTEPARC MEYREUIL	5 507 019	1 520 074	65	3 579 563	3 579 563			2 785 505	424 473	
SCI BACHASSON	1 000		100	1 000	1 000	1 272 173		758 224	625 422	
SAS ARTEPARC LESQUIN	1 200 000	2 674 429	100	1 200 000	1 200 000			9 123 608	831 348	
SARL ARTEA SERVICES	400 000	-1 299 387	100	400 000	400 000	2 364 412		472 418	-696 736	
SAS ARTEPROM	243 750	4 233 138	100	24 002 386	24 002 386			24 880 167	1 336 348	
SARL SUDIO ARTEA	7 500	2 562 146	100	6 935 403	6 935 403			1 321 867	499 351	
SCI ARTEA DURANNE	1 000		100	1 000	1 000	8 759 293		425 934	-50 724	
SARL ARTEA ENVIRONNEMENT	3 762 419	-569 938	98	3 688 920	3 688 920	6 180 460		84 184	-86 467	
SAS ARTEPARC HAUTS DE France	8 585 677	528 327	60	5 151 406	5 151 406	2 782 102		1 686 387	299 715	
SARL ARTEPARC FUVEAU	1 000	-8 667	100	1 000	1 000	851 136		7 954 066	-396 104	
SCI ARTEPARC CAMPUS SOPHIA	1 000		99,90	999	999	507 201		7 376 429	508 581	
SARL ARTEPARC MEYLAN	1 000	-8 422	100	1 000	1 000	2 020 235		-	-86 088	
SAS ARTEPARC SOPHIA	3 503 635	40 095	60	2 102 182	2 102 182	2 133 815		609 113	90 839	
L'ESCALET	1 000	-65 143	100	675 500	675 500	1 099 676		309 462	-71 736	
ARTEA Luxembourg	50 000		100	50 000	50 000	1 367 372		187 000	13 484	
GREENVIEW ARTEA GRAND	1 000		100	1 000	1 000					
EST GRAND	1 000		99,90	999	999					
Double in otions (40 3 5	0 0/ de ac	ital dáta:::·\								
Participations (10 à 5 HORIZON CANNES	1 000 1 000	-15 961	50	500	500	1 284 202		0	-15 514	
TIONIZON CANNES	1 000	-13 901	30	300	300	1 204 202		0	-13 314	
B – Renseignements - Filiales non reprises		oncernant le	es autres fi	liales & partio	cipations					
a) Françaises	 	T	Т							
b) Etrangères	+ +									
Participations non rep	prises en A:									
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Les principales opérations relatives aux titres de participation réalisées au cours de l'exercice 2020 sont :

- ARTEPARC SOPHIA : augmentation de capital de 73 297 € en date du 19/06/2020
- L'ESCALET acquisition de 50% des parts sociales en date du 23/12/2020
- ARTEA GRAND EST : constitution et souscription à 99,90% du capital en date du 19/05/2020